

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chooz-acide>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chooz : Valeur de pH faible au point de rejet des eaux pluviales**

**29 décembre 2011**

## **France : Chooz : Valeur de pH faible au point de rejet des eaux pluviales**

**L'exploitant de la centrale de Chooz B a détecté le 29 décembre 2011, au point de rejet en Meuse des eaux pluviales collectées sur le site, un pH anormalement faible, de l'ordre de 1,5, alors que les prescriptions applicables à ce rejet précisent que le pH de ces effluents doit être compris entre 6 et 9. Après investigation, l'exploitant a identifié une fuite vers le réseau d'eaux pluviales du circuit de traitement antitartre à l'acide sulfurique des tours aérorefrigérantes.**

Le rejet a vraisemblablement débuté le 6 décembre 2011 lors du redémarrage du réacteur n°1 et des installations de traitement des TAR. Jusqu'à sa détection, l'exploitant estime le rejet d'acide sulfurique en Meuse entre 250 et 600 litres par jour. Compte tenu du débit de la Meuse durant cette période (entre 200 et 700 m<sup>3</sup>/s), ce rejet n'a pas eu de conséquence majeure sur la qualité de l'eau du fleuve.

Lors de l'inspection du 9 janvier 2012 diligentée par l'ASN (division de Châlons en Champagne) pour examiner les circonstances et les conséquences de cet événement, l'ASN a constaté des négligences dans l'exploitation et la maintenance des équipements qui auraient pu permettre la prévention, la détection et la limitation du rejet. L'ASN considère en revanche que l'exploitant a réagi rapidement après la détection de cet événement en arrêtant l'injection d'acide dans le circuit concerné.

L'ASN sera particulièrement vigilante sur les conditions de remise en service de la partie de l'installation à l'origine de la fuite et veillera à ce que l'exploitant assure dorénavant un contrôle périodique et efficace des équipements concernés.

Cet événement, qui ne concerne pas la sûreté nucléaire de l'installation ni les effluents radioactifs, n'est pas classé sur l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Valeur-de-pH-faible-au-point-de-rejet-des-eaux-pluviales>

**Cette affaire a fait l'objet d'une plainte du Réseau "Sortir du nucléaire".**

Pour en savoir plus sur cette action juridique :

<https://www.sortirdunucleaire.org/ChoozB-fuite-acide>